
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

07 JUILLET > 17 AOÛT

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(7 articles)



mardi 7 juillet 2026

Les toiles de Lolo Limoncello exposées à La Filoche

(197 mots)

En arrêt devant le grand tableau faussement naïf d'un animal mythique entouré de quatre soleils ondulants, Isabelle, abonnée de la Filoche, se laisse...

Page 6



mardi 14 juillet 2026

Un atelier mobile pour entretenir et réparer son vélo tout l'été (339 mots)

Bonne nouvelle pour les cyclistes du territoire. Jusqu'au 30 septembre, un atelier mobile de réparation de vélos est proposé chaque mercredi à la base...

Page 7



mercredi 15 juillet
2026

La communauté de communes renforce son engagement culturel (313 mots)

Présentée par le vice-président en charge de la culture, Dominique Rousseau, la délibération consacrée au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) a été...

Page 8



lundi 20 juillet 2026

Gens du voyage : une aire en projet sur Messein et Méréville (533 mots)

Accueillir jusqu'à 200 caravanes, sur environ quatre hectares : telle pourrait être la mission, à court terme, de ces prairies à cheval sur les...

Page 9



mardi 4 août 2026

Relais petite enfance : matinée de surprises pour les enfants (305 mots)

Après le musée des Beaux-Arts de Nancy, les assistantes maternelles et les enfants de Moselle et Madon ont découvert la ferme et ses animaux. Une...

Page 10



samedi 8 août 2026

Aménagements cyclables : la liaison Frolois-D50 achevée (231 mots)

Depuis 2019, la Communauté de Communes de Moselle et Madon (CCMM) s'engage activement pour favoriser les déplacements doux et réduire la dépendance à...

Page 11



jeudi 13 août 2026

Le barrage se refait une beauté avant de reprendre du service (349 mots)

À Méréville, sur les rives de la Moselle, le ballet des engins de chantier ne passe pas inaperçu. Depuis plusieurs semaines, le barrage fait l'objet...

Page 12

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(9 articles)



mardi 7 juillet 2026

Élisabeth Hauser rejoint le conseil municipal (144 mots)

Le conseil municipal a installé Élisabeth Hauser, appelée à siéger après le départ de Delphine Squivée. Elle figurait en 14^e position sur la liste...

Page 14



mardi 7 juillet 2026

Conseil municipal : la maison Bietrix au cœur des décisions (337 mots)

Le conseil municipal de Méréville s'est réuni lundi 29 juin au soir en mairie, sous la présidence de Cédric Schwaederle, maire. Toutes les...

Page 15



mercredi 8 juillet
2026

Les décisions du dernier conseil municipal (398 mots)

Toutes les délibérations présentées au conseil municipal du 1^{er} juillet ont été votées à l'unanimité. Finances Instauration d'une taxe sur la vacance des...

Page 16



dimanche 12 juillet
2026

Une saleuse neuve et une taxe sur les logements vacants (411 mots)

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité trois délibérations, lundi soir. La première porte sur le renouvellement, pour douze mois à compter du...

Page 17



jeudi 16 juillet 2026

Du renfort pour les services scolaires et périscolaires (305 mots)

Lors du dernier conseil municipal, dix délibérations ont été votées. Contribution mutualisée à l'hébergement des associations caritatives. Cette...

Page 18



dimanche 19 juillet
2026

Une convention pour le périscolaire et une taxe sur les logements vacants (356 mots)

La première délibération du dernier conseil municipal porte sur une convention de partenariat entre la commune et l'association Le Bélier-Meulson, qui...

Page 19



samedi 1 août 2026

Le stade municipal André-Courrier occupé illégalement

(338 mots)

Une quinzaine de caravanes s'est installée, sans crier gare, jeudi soir, vers 23 h 30 au stade municipal André-Courrier de Neuves-Maisons, après avoir...

Page 20



dimanche 2 août
2026

Grand-Rue : le passage des poids lourds exaspère les habitants

(392 mots)

« Les gens étaient en colère, j'ai cru qu'ils allaient lyncher le chauffeur ! » Accompagné de Caroline Six, adjointe au maire déléguée à la...

Page 21



mardi 11 août 2026

Au port fluvial de Neuves-Maisons, le trafic est à sec

(452 mots)

Habituellement, le site de Terialis reçoit en moyenne une barge d'engrais par semaine, via le port de Neuves-Maisons, que l'entreprise distribue...

Page 22

ACTUALITÉS DIVERSES

(3 articles)



dimanche 12 juillet
2026

Terres de Lorraine : un territoire qui joue collectif

(422 mots)

Réunies pour la première fois en une assemblée générale commune, les quatre associations du Pays Terres de Lorraine ont dressé, le 26 juin à...

Page 24



mardi 28 juillet 2026

Forêt de Haye : au cœur de la gestion forestière face au climat

(345 mots)

Pourquoi certains arbres sont-ils coupés ? Comment la forêt se renouvelle-t-elle ? Faut-il planter de nouvelles essences pour préparer la forêt de...

Page 25



dimanche 16 août
2026

Laurence Wieser à la tête de la Scalen

(78 mots)

Conseillère municipale à Nancy, Laurence Wieser a dernièrement été élue à l'unanimité présidente de la Scalen, l'agence de développement des...

Page 26

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

Les toiles de Lolo Limoncello exposées à La Filoche

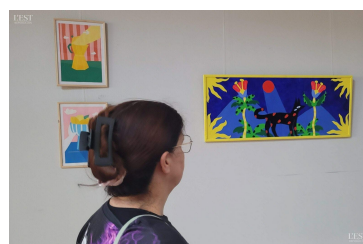
En arrêt devant le grand tableau faussement naïf d'un animal mythique entouré de quatre soleils ondulants, Isabelle, abonnée de la Filoche, se laisse imprégner par les couleurs franches et l'ambiance estivale qui s'en dégage. « Ça me parle » souffle-t-elle.

Accrochées aux murs, une dizaine de toiles de Laureline Lecossois, alias Lolo Limoncello, illustratrice et graphiste, ensoleillent le hall de la médiathèque. À travers cette exposition nommée *Plein Soleil*, on découvre ses œuvres picturales.

L'artiste a aussi réalisé les couvertures des programmes de l'année 2025-2026 de La Filoche. « Notre équipe lui a proposé de s'en charger pour les trois cycles, parce qu'on aime bien son esthétique et son univers toujours très coloré. On a découvert son travail sur son site », explique Juliette Marchal, directrice adjointe de La Filoche.

Éclectique, Lolo Limoncello peint aussi sur d'autres supports : vase, châte, tenture, et même sur un transat.

Le vernissage de l'exposition aura lieu mardi 7 juillet, à 18 h, à La Filoche. L'artiste y présentera son parcours et les techniques qu'elle utilise. L'exposition sera visible jusqu'au 31 juillet. ■



Les couleurs de Lolo Limoncello animent les murs de la Filoche.
Photo Françoise Holweck





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MOSELLE ET MADON

Un atelier mobile pour entretenir et réparer son vélo tout l'été

L'atelier est ouvert tous les mercredis, jusqu'au 30 septembre, à la base nautique de Messein.

Bonne nouvelle pour les cyclistes du territoire. Jusqu'au 30 septembre, un atelier mobile de réparation de vélos est proposé chaque mercredi à la base nautique de Messein. Une initiative portée par Vélo Station Toul, en partenariat avec la communauté de communes Moselle et Madon, pour faciliter l'entretien des vélos au quotidien.

Qu'il s'agisse d'un simple réglage, d'un entretien ou d'une réparation plus importante, les habitants disposent désormais d'un service de proximité leur permettant de remettre rapidement leur vélo en état. Les interventions sont réalisées sur rendez-vous afin de préparer à l'avance le diagnostic et les pièces éventuellement nécessaires. L'atelier est ouvert tous les mercredis, jusqu'au 30 septembre, à la base nautique de Messein.

Une aide financière de 80 €

Pour Hervé Tillard, président de la CCMM, cette initiative vient compléter la politique cyclable menée depuis plusieurs années sur le territoire. « C'était l'un des chaînons manquants de notre politique vélo. Nous développons les pistes cyclables, nous accompagnons l'achat et la location de vélos, mais il fallait aussi proposer une solution pour leur entretien et leur réparation. »

L'expérimentation est menée durant toute la saison estivale afin de répondre à un besoin exprimé par de nombreux cyclistes, dans un contexte où les ateliers spécialisés se sont progressivement raréfiés sur le territoire. Le réparateur intervient aussi bien pour des opérations d'entretien courant que pour des réparations plus importantes. Un diagnostic est établi avant chaque intervention et un devis est proposé lorsque des pièces doivent être remplacées.

Autre avantage pour les usagers : grâce au dispositif soutenu par l'État et la CCMM, les réparations peuvent bénéficier d'une aide pouvant atteindre 80 €, permettant ainsi de réduire le coût de certaines interventions. ■



Cette expérimentation, menée chaque mercredi jusqu'à fin septembre, complète la politique cyclable de la communauté de communes. Photo Lino Buttice

Les usagers peuvent réserver directement sur le site www.ateliervelostationtoul.fr ou par téléphone au 06 66 96 18 34.





DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—MOSELLE ET MADON

La communauté de communes renforce son engagement culturel

Réuni jeudi soir à la salle des sports de Maizières, le conseil communautaire de Moselle et Madon a consacré plusieurs délibérations à la culture, réaffirmant son soutien aux associations et aux équipements culturels du territoire.

Présentée par le vice-président en charge de la culture, Dominique Rousseau, la délibération consacrée au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) a été adoptée par le conseil communautaire. À ce titre, l'association *Les Pen'Art de rire*, installée à Messein, bénéficiera d'une subvention de 500 € afin de soutenir le développement de ses activités théâtrales. Cette aide contribuera à l'acquisition de matériel ainsi qu'à la réalisation de nouveaux décors destinés aux prochaines créations et représentations de la troupe.

Les élus ont renouvelé leur soutien à la compagnie *La Chose publique*, implantée sur le territoire depuis 2022. Une subvention de 3 000 € lui a été attribuée pour poursuivre sa résidence artistique dans le cadre du dispositif

départemental « *Échappée culturelle* ». Mené en partenariat avec la CCMM, la Filoche, la fédération des Foyers ruraux de Meurthe-et-Moselle et le Département, ce projet a pour ambition de rapprocher la création artistique des habitants grâce à des ateliers, des rencontres et des interventions organisés tout au long de l'année dans les communes du territoire.

Rénovation de La Filoche

Autre dossier majeur de cette séance : la rénovation de La Filoche, équipement culturel emblématique de la Communauté de communes.

Ouverte en 2010, la médiathèque communautaire présente aujourd'hui plusieurs désordres techniques, notamment des problèmes d'étanchéité, d'humidité

et de vieillissement de certains équipements. Le programme de travaux prévoit notamment la rénovation des façades, le remplacement des menuiseries, la réfection de la toiture, la modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation ainsi qu'une rénovation intérieure.

Les travaux devraient débiter à la fin de l'année 2026 ou au début de 2027. ■



La Filoche sera rénovée. Photo Patrice Saucourt





NANCY—GRAND NANCY

Gens du voyage : une aire en projet sur Messein et Méréville

L'aire de grand passage pour gens du voyage, dont le Grand Nancy doit se doter, pourrait voir le jour sur un terrain à cheval sur Messein et Méréville. Un projet est en effet lancé pour une aire mutualisée entre le Grand Nancy, et les communautés de communes de Moselle et Madon, Sel et Vermois et Bassin de Pompey.

Accueillir jusqu'à 200 caravanes, sur environ quatre hectares : telle pourrait être la mission, à court terme, de ces prairies à cheval sur les territoires de Messein et Méréville, bordant la RD331 b, et situées non loin du parc d'activités Moselle Rive Gauche.

Ce site privé (en indivision), accessible via un chemin carrossable de 700 m, a en effet été fléché comme potentielle aire de grand passage (qui diffère d'une aire d'accueil, voir par ailleurs) pour gens du voyage. Un équipement obligatoire, dont le Grand Nancy cherche à se doter de façon pérenne depuis des années.

Un maître d'œuvre à trouver

Trouver un emplacement pour cette aire ayant tourné au casse-tête chinois, la Métropole a d'ailleurs fini par travailler avec les territoires voisins afin de désigner un terrain commun.

Et cela semble en bonne voie puisque la communauté de communes Moselle et Madon conduit ce projet d'aire de grand passage sur Méréville et Messein, dont la construction par un maître d'œuvre fait l'objet d'un appel d'offres, et qui serait mutualisée pour quatre intercommunalités :

le Grand Nancy et Moselle et Madon, donc, mais aussi le Bassin de Pompey et le Pays du Sel et du Vermois (autour de Dombasle-sur-Meurthe.)

Encore « des obstacles à lever »

« Je suis optimiste, mais je reste très prudent car il y a encore pas mal d'obstacles à lever », souligne Hervé Tillard, président de Moselle et Madon.

Car si l'appel d'offres vise bien à trouver le maître d'œuvre qui réalisera cette aire de grand passage, les collectivités doivent également, entre autres, conclure un accord définitif avec les propriétaires du terrain, lequel serait loué selon un bail longue durée.

Des études géotechniques, hydrauliques, des sondages pédologiques ou encore une étude environnementale devront ensuite être menés par le futur maître d'œuvre, le tout pour un projet suivi évidemment par la Préfecture dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage, document devant fixer le nombre d'aires de grand passage et leur répartition en Meurthe-et-Moselle.

700 000 € HT de travaux

Et si le futur schéma n'est pas encore finalisé, « l'ensemble des partenaires, État et conseil départemental, ont émis un avis favorable sur cette proposition » d'aire de grand passage, avance l'appel d'offres.

Quant aux travaux d'aménagement de l'aire (réseaux, chaussée d'accès, sécurité incendie ou encore clôture et système d'alerte), ils sont estimés à 700 000 € HT, les coûts de fonctionnement et d'investissements devant être partagés entre les quatre intercommunalités.

« Si tout se passe bien, j'espère que l'aire pourra ouvrir à l'été 2027. Sinon, l'été suivant », conclut Hervé Tillard, qui a déjà vu trois sites préalablement envisagés se faire retoquer.

À suivre, donc... ■



Proposer une aire aux gens du voyage de passage : une obligation à laquelle le Grand Nancy doit se conformer. Photo d'illustration M. D.

par Stéphanie Cheffer





DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—CHALIGNY

Avec le Relais petite enfance, les tout-petits ont découvert le Musée des Beaux-Arts

Vingt-huit enfants, assistantes maternelles et accompagnateurs ont découvert il y a peu le Musée des Beaux-Arts de Nancy avec le RPE. La guide avait concocté une visite spécialement pensée pour eux : quarante minutes autour des cinq sens, à travers trois œuvres. Ils ont écouté des sons inspirés d'un tableau,

nommé les parties du corps avant de les replacer sur une reproduction de Picasso, puis se sont immergés dans un univers de lumières, de miroirs et de reflets dans l'eau imaginé par une artiste japonaise. ■



Sur le tableau de Picasso, les enfants ont situé les parties du corps correspondant aux leurs. Photo CM





DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—MOSELLE-ET-MADON

Relais petite enfance : matinée de surprises pour les enfants

Après le musée des Beaux-Arts de Nancy, les assistantes maternelles et les enfants de Moselle et Madon ont découvert la ferme et ses animaux. Une sortie organisée durant deux vendredis matin de juillet par le Relais petite enfance (RPE) le Fil d'Ariane, à la ferme pédagogique du Vermois, à Burthecourt-aux-Chênes.

Pour commencer, une visite des lieux. Les enfants se sont arrêtés devant de nombreuses espèces d'animaux, parfois peu communes. Parmi les surprises rencontrées, Big Boss l'affectueux dromadaire, les lamas plus ou moins fâchés et cracheurs, les chevaux nains, un paon et même un perroquet. Ils ont approché, nourri, touché les lapins et les poules avant de ramasser quatre œufs tout juste pondus.

Puis, les enfants ont pris place dans la calèche pour une balade au milieu des champs de tournesols et des arbres fruitiers. Quelques petits passagers se sont endormis, bercés par le pas tranquille du cheval. Le pique-nique qui a suivi, le second vendredi, s'est déroulé sous un grand tipi, touche d'exotisme supplémentaire dans cette exploration. La première sortie avait dû être écourtée en raison de la chaleur.

Découvrir autrement le monde animal

Par cette animation, les éducatrices du RPE souhaitaient faire découvrir les animaux aux enfants dans un cadre différent de celui des matinées d'éveil classiques. Pour clore la saison en beauté, elles ont encore proposé deux autres promenades dans des parcs avant la pause estivale. Les matinées d'éveil reprendront

le 1^{er} septembre, dans les locaux du Relais petite enfance, 3 place des Tricoteries à Chaligny. ■



Big Boss, l'affectueux dromadaire, a conquis le cœur des enfants.
Photo CM

Le Fil d'Ariane peut être contacté au 03 83 53 25 06 ou par mail à fildariane@cc-mosellemadon.fr. Les permanences téléphoniques ont lieu le lundi de 9 h 30 à 11 h 30 et le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30.





DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—FROLOIS

Aménagements cyclables : la liaison Frolois-D50 achevée

Depuis 2019, la Communauté de Communes de Moselle et Madon (CCMM) s'engage activement pour favoriser les déplacements doux et réduire la dépendance à la voiture. Un pas important a été franchi en juin 2022, avec l'adoption du schéma des liaisons cyclables par les élus locaux. Parmi les réalisations concrètes, la liaison entre Frolois et la départementale D50 est désormais achevée.

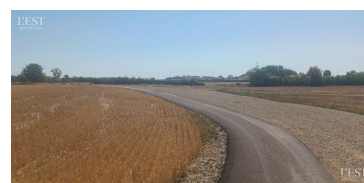
Un accès pour les engins agricoles

Cet aménagement permet aux cyclistes de rejoindre Xeulley ou Bainville-sur-Madon en toute sé-

curité, tout en conservant un accès pour les engins agricoles. Le tracé, qui débute après les anciens murs du château de Frolois, offre également une superbe vue sur la vallée du Madon et les communes environnantes, faisant de ce parcours une balade pédestre pour redécouvrir le village.

Les travaux pour relier Frolois à Méréville devraient démarrer avant la fin de l'année. La traversée de Méréville, déjà aménagée en site propre, permet d'ores et déjà une circulation sécurisée. Ces infrastructures sont très attendues par les nombreux cyclistes qui empruntent quotidien-

nement ces axes, que ce soit pour le loisir ou les trajets domicile travail. Avec ces aménagements, la CCMM confirme sa volonté de développer un réseau de mobilité durable, tout en préservant les usages traditionnels et en mettant en valeur le patrimoine local. ■



La liaison permet de profiter d'un panorama sur les environs. Photo Hervé Thuret





DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—MÉRÉVILLE

Le barrage se refait une beauté avant de reprendre du service

Le barrage fait actuellement l'objet d'importants travaux de rénovation destinés à prolonger sa durée de vie. Un chantier qui précède la modernisation de la microcentrale hydroélectrique, avec l'ambition de renforcer à terme la production locale d'énergie renouvelable grâce à la Moselle.

À Méréville, sur les rives de la Moselle, le ballet des engins de chantier ne passe pas inaperçu.

Depuis plusieurs semaines, le barrage fait l'objet d'importants travaux de rénovation. Une intervention aussi technique que nécessaire pour assurer la pérennité d'un ouvrage qui joue, depuis des décennies, un rôle essentiel dans la gestion hydraulique du cours d'eau.

Sous une imposante bâche blanche, les équipes s'affairent notamment sur la vanne-toit, pièce maîtresse du dispositif. Cette imposante structure métallique permet de maîtriser le débit et le niveau de l'eau. Elle fait actuellement l'objet d'un sablage minutieux, avant l'application d'une peinture protectrice, destinée à la préserver durablement des agressions du temps et de l'eau.

Avant le renouveau hydroélectrique

Ces travaux d'entretien prennent une dimension particulière alors que le site s'apprête à écrire une nouvelle page de son histoire.

La partie située côté Messein abrite en effet une microcentrale hydroélectrique, dont la modernisation est portée par la SPL Hydro Méréville, créée par la Métropole du Grand Nancy et la communauté de communes Moselle et Madon.

Le projet représente un investissement annoncé de près de 5 millions d'euros. Les études doivent se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2026, avec un démarrage des travaux de modernisation prévu en 2027 et une mise en service envisagée en 2028.

À terme, la centrale rénovée pourrait produire environ 3 GW/h d'électricité par an.

Ainsi, derrière les bâches et les engins actuellement visibles depuis le pont de Méréville, se dessine un enjeu qui dépasse largement le simple entretien d'un ouvrage : redonner une seconde jeunesse au barrage et permettre à l'eau de la Moselle de contribuer davantage à la production locale d'énergie renouvelable.

Un chantier discret, mais stratégique pour l'avenir énergétique du territoire. ■



L'écoulement hydraulique interrompu laisse apparaître l'enrochement du lit de la Moselle.
Photo Dominique Masson



COMMUNES MOSELLE ET MADON



PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—VITERNE

Élisabeth Hauser rejoint le conseil municipal

Le conseil municipal a installé Élisabeth Hauser, appelée à siéger après le départ de Delphine Squivée. Elle figurait en 14^e position sur la liste majoritaire Viterne demain, conduite par Jean-Marc Dupon.

Cette arrivée entraîne plusieurs modifications dans les commissions. Élisabeth Hauser rejoint le CCAS. Catherine Millet intègre la

commission Vie associative - Animation - Jeunesse - Sports. Cette dernière fusionne avec la commission Vie scolaire - Vie périscolaire - Petite enfance, les deux instances comptant les mêmes élus.

Après un débat, le conseil municipal a voté les subventions aux associations. Toutes les demandes ont été accordées : 400 €

à l'Union familiale de Viterne, 150 € à Cœur et entretien physique adapté (CEPA), 500 € à l'Union sportive Viterne et Madon (USVM), 2 050 € à La Fontaine, 200 € aux Amis du patrimoine en Moselle et Madon (APMM) et 500 € à Reg'Arts. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MÉRÉVILLE

Conseil municipal : la maison Bietrix au cœur des décisions

Le conseil municipal de Méréville a adopté l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour. Les élus ont notamment validé les marchés de la maison Bietrix, des travaux sur le réseau électrique et plusieurs décisions liées à la rentrée scolaire.

Le conseil municipal de Méréville s'est réuni lundi 29 juin au soir en mairie, sous la présidence de Cédric Schwaederle, maire. Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité des quinze élus présents ou représentés.

Le conseil a attribué les marchés pour la transformation de la maison Bietrix en deux logements. Les 11 lots représentent un montant total de 473 159,67 € hors taxes, options comprises. Le maire a été autorisé à signer les marchés dans la limite de 545 000 €.

Le réseau électrique modernisé

Les élus ont aussi approuvé une convention avec Enedis pour l'enfouissement d'une partie du réseau électrique près de l'étang de la Justice. Une armoire de coupure télécommandée sera installée à proximité du parking.

Le conseil a décidé de renouveler le placement de fonds issus d'un ancien emprunt. Deux comptes à terme seront ouverts : l'un de 100 000 € pour trois mois, l'autre de 700 000 € pour six mois.

Une rentrée scolaire déjà préparée

Une subvention de 1 700 € a été accordée à la coopérative du groupe scolaire Émilie-du-Château pour une classe découverte prévue en 2027. La commune prendra aussi en charge le transport.

Le règlement de l'accueil collectif de mineurs a été actualisé. Plusieurs tarifs seront modifiés au 1^{er} septembre et un nouveau fonctionnement sera mis en place pour la garderie du soir.

Le conseil municipal a adopté son nouveau règlement intérieur. Il a également renouvelé, pour

six ans, un bail communal allée des Chenevières, pour un montant de 660 € hors charges.

Les élus ont enfin validé l'adoption du logiciel WeMagnus afin de moderniser la gestion municipale.

La séance s'est achevée à 21 h 30. ■



La maison Bietrix doit être transformée en deux logements. Les marchés de travaux ont été validés par le conseil municipal. Photo Sylvain Bronner





Les décisions du dernier conseil municipal

Toutes les délibérations présentées au conseil municipal du 1^{er} juillet ont été votées à l'unanimité.

Finances

Instauration d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation : le taux, plafonné à 50 %, sera fixé avant le 15 avril 2027 pour être appliqué aux impositions de l'année 2027.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pourront être versées aux fonctionnaires territoriaux titulaires, aux agents contractuels ou stagiaires employés à temps complet, non complet ou partiel, appartenant aux catégories A, B et C.

Un virement de crédits a été décidé pour l'étude au 7, rue de la Rosière, à la suite d'un éboulement partiel, sur la base du devis BET2C de 1 743,60 € TTC, ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule du service technique, pour un montant de 10 000 €.

Conventions

La convention d'adhésion informatique à l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle, pour la période 2026-2031, a été validée. Le montant de la cotisation est fixé annuellement. Il s'élève, en 2026, à 4 190 € pour les logiciels Cosoluce, Pack Optima 54 et Cyan.

La convention de mise à disposition de tables et de bancs aux habitants a également été validée.

Urbanisme

La commune va acquérir la parcelle AD-1384, d'une superficie de 9 m², issue de la parcelle AD-959, au prix de 15 € le m², pour la réalisation du quai bus rue de Nancy, à la suite de la réalisation de la nouvelle piste cyclable.

Elle va aussi acquérir la parcelle AC-648, d'une superficie de 810 m², au prix de 1,60 € le m², en vue des projets d'aménagement prévus dans ce secteur.

La cession de la parcelle AB-1377, d'une superficie de 13 m² et issue de la parcelle AB-1009 ; celle de la

parcelle AB-1378, d'une superficie de 10 m² et issue de la parcelle AB-1063 et celle de la parcelle AB-1375, d'une superficie de 15 m² et issue du domaine public communal, ont été approuvées au prix de 15 € le m².

Cette décision fait suite aux problèmes de stationnement rencontrés par les propriétaires de l'immeuble situé rue des Bas-Fourneaux.

Pour plus de renseignements et d'autres cessions de terrains, le procès-verbal des délibérations est affiché en mairie.

Commission

Les membres de la commission d'appel d'offres ont été désignés. Il s'agit d'Anne Chanson, Christophe Dubourg et Stéphane Siaussat.

Les membres de la commission de contrôle financier sont Stéphanie Maréchal et Alice Crochat Muller. Le maire en est le président. ■





DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—CHALIGNY

Une saleuse neuve et une taxe sur les logements vacants

Le conseil municipal de Chaligny a renouvelé la convention avec les Francas, validé l'achat d'une saleuse neuve et instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants. Les élus ont également évoqué les mesures à prendre dans les écoles lors des épisodes de canicule.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité trois délibérations, lundi soir.

La première porte sur le renouvellement, pour douze mois à compter du 1^{er} septembre 2026, de la convention avec les Francas pour l'organisation des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

La commune versera à l'association une subvention de 173 216 €, répartie sur les budgets 2026 et 2027. Le maire, Emmanuel Schneider, a annoncé la fermeture du centre de loisirs du 1^{er} au 15 août, « faute de solution pour le maintenir ouvert », avant de préciser : « Nous avons rencontré les Francas et l'an prochain, ils garantissent une ouverture complète les deux mois d'été. »

Une saleuse neuve

Le conseil a approuvé l'achat d'une saleuse neuve auprès de l'entreprise Acometis pour 26 300 €. La réparation de

l'équipement actuel aurait coûté 19 500 €. Après récupération de la taxe sur la valeur ajoutée, le reste à charge pour la commune devrait atteindre environ 21 000 €.

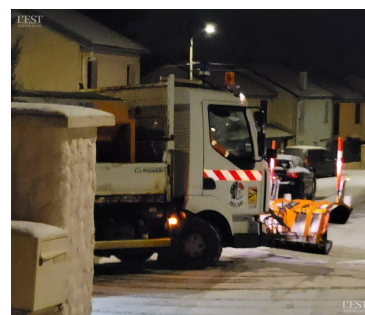
Le recours à un prestataire a été étudié, « mais le village est très particulier, il faut entrer en marche arrière dans certaines rues », a expliqué Emmanuel Schneider. Selon lui, « l'obligation de déneiger le trajet du bus » nécessite un matériel fonctionnel, ce qu'une saleuse d'occasion ne garantirait pas.

Une taxe sur les logements vacants

Les élus ont également instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants, prévue par l'article 1407 bis du Code général des impôts. Elle concernera les logements non meublés, volontairement vacants depuis plus de deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La mesure vise à inciter les propriétaires à

remettre leurs biens sur le marché locatif.

En fin de séance, les élus d'opposition ont interrogé le maire sur les mesures envisagées face aux épisodes de canicule. Nadine Antoine, quatrième adjointe, a indiqué avoir demandé des devis pour poser des films de protection solaire sur les fenêtres des écoles. La climatisation de la cantine de l'école maternelle Val-Fleurion, où la température a atteint 35 °C, est également envisagée, sous réserve des capacités financières de la commune. ■



La saleuse de la commune a été endommagée lors d'un accident de la route. Le conseil a autorisé le maire à signer le devis pour l'acquisition d'un nouvel équipement. Photo Françoise Holweck





Du renfort pour les services scolaires et périscolaires

Lors du dernier conseil municipal, dix délibérations ont été votées.

- **Contribution mutualisée à l'hébergement des associations caritatives.** Cette convention conclue entre les 19 communes de Moselle et Madon est approuvée à raison de 0,30 € par habitant, soit un total communautaire de 8573 € et un montant de 547 € en 2026 pour Pont-Saint-Vincent

- **Mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :** ce régime indemnitaire étant transposable à la fonction publique territoriale, les élus décident d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

- **Commission des impôts directs :** du fait du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de repropose à la Direction générale des finances publiques une liste de 24 contribuables dans laquelle seront sélectionnées six commissaires titulaires et six commissaires suppléants

Création d'emplois

- Création d'un emploi non permanent à temps complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (activités scolaires, gestion des enfants, aide aux maîtresses), de deux emplois non permanents à temps complet d'adjoint d'animation et d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation (activités périscolaires, aide à la cantine et entretien de la Salle Multi-Activités), d'un emploi non

permanent à temps complet d'adjoint technique (tonte, peinture, voirie, dépannage et tous travaux nécessitant une intervention technique) : le tableau des emplois sera modifié en conséquence

- **Petites villes de demain :** dans le cadre du réaménagement du cœur de ville, des travaux de dissimulation des réseaux d'électricité seront portés par le Syndicat départemental d'électricité 54 et réalisés sur la période 2027/2028 ; le conseil municipal approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et la convention relative au financement des travaux pour un montant de 72 000 € HT, et le lancement des études en versant un acompte de 12 614 € HT ■





Une convention pour le périscolaire et une taxe sur les logements vacants

À Maron, le conseil municipal a adopté deux délibérations concernant le fonctionnement de l'accueil périscolaire et la taxation des logements vacants. Des subventions pour la transformation de l'ancien restaurant Caroloup en commerce multiservices ont aussi été annoncées.

La première délibération du dernier conseil municipal porte sur une convention de partenariat entre la commune et l'association Le Bélier-Meulson, qui gère l'accueil périscolaire, la restauration scolaire, les activités du mercredi, les centres de loisirs et les mini-séjours destinés aux enfants du regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Administrée par des parents bénévoles, l'association emploie également des salariés.

Pour l'exercice 2026, chacune des communes membres du RPI lui attribuera une subvention de 30 000 €. La loi du 12 avril 2000 impose la conclusion d'une convention lorsque le montant annuel d'une subvention dépasse 23 000 €. Ce document doit préciser l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de l'aide. La convention sera réexaminée chaque an-

née. Le projet a été adopté à la majorité, avec une abstention.

Une taxe sur les logements vacants

La seconde délibération, également adoptée à la majorité, concerne l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants prévue par l'article 1407 bis du Code général des impôts. Cette mesure vise à favoriser la remise sur le marché de logements vacants depuis plus de deux ans.

Dans les questions diverses, le maire, Mathieu Boulanger, a indiqué qu'il n'apporterait aucun soutien à d'éventuels candidats, afin de respecter l'engagement sans étiquette de l'équipe municipale.

Face à la sécheresse, l'équipe municipale a rappelé l'importance d'entretenir les parcelles et de limiter le développement des

friches afin de réduire le risque de départ de feu.

Mathieu Boulanger a également annoncé le versement prochain de plusieurs subventions pour la réhabilitation de l'ancien restaurant Caroloup en commerce multiservices : 131 379 € au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie, 82 908 € dans le cadre du programme Climaxion et 57 932 € pour la résorption des friches et verrues paysagères. ■



La Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) incite les propriétaires à mettre sur le marché locatif, plutôt tendu, les logements inoccupés. Photo Corinne Garcia





Le stade municipal André-Courrier occupé illégalement

Une vingtaine de caravanes s'est posée au stade André-Courrier, à Neuves-Maisons. Selon le maire, leurs occupants se sont engagés à rester 14 jours maximum et à s'acquitter des frais générés par cette installation inopinée.

Une quinzaine de caravanes s'est installée, sans crier gare, jeudi soir, vers 23 h 30 au stade municipal André-Courrier de Neuves-Maisons, après avoir forcé le cadenas qui en verrouille l'accès. Elles ont été rejointes dans la matinée de vendredi par deux ou trois autres. Dès 9 h, le maire Pascal Schneider, accompagné de représentants de la préfecture, de policiers municipaux et de gendarmes, est allé à leur rencontre.

« Nous avons décidé de les écouter », explique l' élu. Il semble que ces familles issues de la communauté des gens du voyage se soient arrêtées à Neuves-Maisons afin de visiter un proche hospitalisé dans le secteur. « Nous sommes parvenus à un accord, formalisé par une convention qui

limite à 14 jours maximum leur occupation des terrains. »

Une dizaine d'occupations illégales

Ce document établit par ailleurs une somme forfaitaire dont devra s'acquitter la communauté. Une somme dont le maire jure avoir oublié le montant, destinée à payer la consommation d'eau et les frais liés à l'installation de bennes à ordures et l'enlèvement des déchets. « En attendant, ils nous ont versé une caution de 500 €. »

Le dialogue a également permis, selon le maire, à déplacer légèrement les caravanes, de façon à libérer l'accès au stade et à convaincre leurs propriétaires de laisser leurs véhicules à l'extérieur. « Depuis, 2020, la

commune a déjà eu à subir une dizaine d'occupations illégales. C'est la première fois que nous parvenons à discuter et que cela passe aussi bien. »

Ceci posé, Pascal Schneider l'assure, la commune se montrera vigilante et procédera à des contrôles journaliers afin que les engagements soient respectés. « Dans le cas contraire, nous dénoncerons la convention et nous prendrons des mesures d'expropriation », prévient-il. ■



Des gens du voyage occupent actuellement le parking du stade de Neuves-Maisons. Photo Séverine Kichenbrand

par Valérie Richard





Grand-Rue : le passage des poids lourds exaspère les habitants

Après un nouvel incident impliquant un poids lourd dans la Grand-Rue, la municipalité entend renforcer les mesures destinées à faire respecter l'interdiction de circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Les élus annoncent une intensification de la signalisation, de la communication et des contrôles.

« Les gens étaient en colère, j'ai cru qu'ils allaient lyncher le chauffeur ! »

Accompagné de Caroline Six, adjointe au maire déléguée à la communication, le premier adjoint Laurent de Sainte Maresville est intervenu, alors qu'un énième semi-remorque s'est trouvé coincé dans la montée de la Grand-Rue. Une étroite voie de village, traversée chaque jour par 2 000 voitures, la plupart en transit, dossier sur lequel la mairie travaille « ardemment » (cf. nos colonnes du 5 juillet 2026).

Trois camions en une semaine

À cette situation déjà problématique s'ajoute le transit des poids lourds, alors que l'interdiction aux plus de 3,5 tonnes est clairement signalée. « Les murs tremblent ! » Ce vendredi, le ras-le-bol a atteint son comble. La rue avait été bloquée plusieurs jours par des travaux de voirie, puis par ceux d'un particulier.

Dès la réouverture, un camion s'est lancé dans ce « raccourci ». Au passage, il a arraché la gouttière du n° 20 avant de devoir s'arrêter dans la partie la plus serrée.

« Ça fait trois en une semaine ! Les gendarmes ont verbalisé le conducteur, qui a difficilement redescendu en marche arrière, bloquant le bus et toute la circulation. De nombreux élus et habitants ont été mobilisés » souligne le premier adjoint.

Signalisation renforcée et futurs contrôles

Selon Caroline Six, le chauffeur utilisait l'application Waze des particuliers, mais pas celle des camions.

Les élus ont décidé de mesures rapides : renforcer la signalisation par l'ajout de 5 panneaux d'interdiction aux plus de 3,5 tonnes « sauf livraisons aux riverains », développer la communi-

cation via le panneau lumineux, la presse et les réseaux sociaux. Stéphanie, agent de l'accueil, a contacté Waze pour signaler l'interdiction de transit aux camions. « Ce sera complété par la création d'une police municipale partagée avec deux communes limitrophes.

Après la période de sensibilisation, on passera aux sanctions, » annonce l'adjointe. La mise en place récente de caméras avec lecture de plaques facilitera ces contrôles. « La gendarmerie pourra verbaliser même après coup. » ■



Les poids lourds se retrouvent vite coincés par le rétrécissement de la voie. Photo C. Six





Au port fluvial de Neuves-Maisons, le trafic est à sec

Habituellement, le site de Terialis reçoit en moyenne une barge d'engrais par semaine, via le port de Neuves-Maisons, que l'entreprise distribue ensuite aux exploitations agricoles de Lorraine et de Haute-Marne. Une alternative aux camions qui fait baisser l'empreinte carbone de ces transports, en plus de leur coût. Une barge à grand gabarit peut ainsi emporter entre 1 000 et 5 000 tonnes de marchandises, d'après les chiffres de Voies navigables de France (VNF). « Donc une barge ici, c'est entre 30 et 80 camions qui sont évités », ajoute David Meder, le directeur de Terialis.

Oui, sauf que depuis le début de l'été, ce modèle est mis à l'épreuve. « Depuis la fin du printemps déjà, on était soumis à un régime de basses eaux, témoignait-il. Ça, c'était le niveau un des ennuis. On pouvait naviguer, mais avec un faible tirant d'eau, donc moins vite, et les cargaisons qu'on recevait étaient moins chargées. » Et, conséquence logique, cela a fait monter le prix de la tonne d'engrais. « Alors que ça coûtait normalement autour

de 18 € la tonne, on est passés à un prix autour de 40 €. »

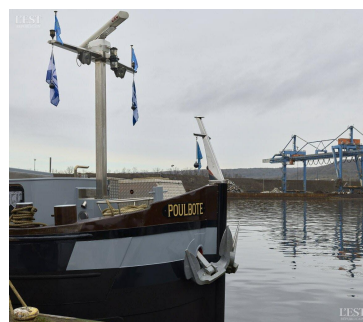
Un remplacement partiel par camion

Mais, la sécheresse s'installant, le niveau d'eau n'a pas remonté dans la Moselle canalisée, ce qui a conduit VNF à suspendre la navigation pour les plus gros bateaux, à partir de la mi-juillet, entre Neuves-Maisons et Frouard-Pompey. « Là, on a atteint le niveau deux des problèmes, ironise David Meder. De toute façon, cela ne devenait plus rentable pour nous. »

Depuis, l'entreprise a remplacé une partie de ces transports par des camions, mais en termes de tonnage, cela n'a pas grand-chose de comparable. « Hier, on a eu dix camions, donc seulement 300 tonnes. C'est beaucoup moins, et, en même temps, beaucoup plus technique pour nous, car le site est fait pour des péniches, pas pour des poids lourds. » Pas sûr, donc, que la rentabilité soit optimale avec ce modèle, selon notre interlocuteur. « C'est plutôt une compensation, pour continuer à

alimenter les exploitations agricoles. »

Et pas sûr non plus que les barges à grand gabarit puissent reprendre les flots de sitôt, étant donné la nouvelle canicule qui sévit cette semaine. Pour l'instant, le reste de la Moselle canalisée est encore ouvert à la navigation commerciale et de plaisance. Mais, sur le dernier bulletin hebdomadaire de VNF Nord-Est, les cours d'eau où la navigation est sous restriction, voire carrément interrompue, sont largement en majorité. ■



Après un début d'été déjà compromis par un faible niveau de la Moselle canalisée, les entreprises utilisatrices du port de Neuves-Maisons doivent désormais se passer totalement des péniches à grand gabarit. Photo archives Patrice Saucourt

par Géraud Bouvrot



ACTUALITÉS DIVERSES



DU TOULOIS AU PAYS DE COLOMBEY—BARISEY-LA-CÔTE

Terres de Lorraine : un territoire qui joue collectif

Réunies à Barisey-la-Côte pour une assemblée générale commune, les quatre associations du Pays Terres de Lorraine ont dressé le bilan de leur action en faveur de l'emploi, de l'insertion, de l'entrepreneuriat et du développement local.

Réunies pour la première fois en une assemblée générale commune, les quatre associations du Pays Terres de Lorraine ont dressé, le 26 juin à Barisey-la-Côte, le bilan d'une année riche en projets au service de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de la jeunesse et du développement territorial.

En accueillant élus, partenaires et représentants de l'État, le maire Charles François a rappelé l'attachement de sa commune à « l'esprit de territoire ».

Une philosophie illustrée par la construction de la nouvelle mairie à énergie positive, inaugurée en 2023, et par le label Villages d'avenir, obtenu avec six communes voisines.

L'élu a également réaffirmé son souhait de voir renaître une halte ferroviaire, qu'il considère comme « un levier majeur pour l'attractivité locale ».

Des résultats concrets sur le terrain

La Maison de l'emploi Terres de Lorraine a mis en avant son ac-

tion en faveur du recrutement, de l'insertion et de la santé. En 2025, elle a accompagné 30 entreprises, suivi 670 parcours d'insertion via le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) et réalisé 61 accompagnements individuels en santé.

« Notre rôle est de créer des ponts, favoriser les rencontres et innover », a résumé son président Hervé Tillard.

Même volonté du côté de la Mission locale, qui a accompagné 1 227 jeunes l'an dernier à travers 8 620 entretiens et 771 ateliers collectifs. « Notre mission est de sécuriser des parcours de plus en plus complexes afin de ne laisser aucun jeune au bord du chemin », a souligné sa présidente Geneviève Bringuier.

L'association Initiative Terres de Lorraine poursuit également son soutien aux créateurs et entrepreneurs d'entreprise.

En 2025, 43 projets ont été accompagnés, contribuant à la création de 93 emplois. Vice-président de l'association, Pierre Haupt a témoigné de

l'accompagnement dont il a lui-même bénéficié pour développer son entreprise.

Structure de coopération entre les quatre communautés de communes du territoire, le Pays Terres de Lorraine continue, de son côté, à coordonner les politiques de développement local, la transition énergétique, l'agriculture, l'habitat ou encore les financements européens.

Son président, Dominique Potier, a salué « un esprit de solidarité et de résistance aujourd'hui reconnu bien au-delà du territoire », rappelant que « ce qui nous réunit est bien plus fort que le seul rapport de force ». ■



Le public était venu en nombre pour l'assemblée générale du Pays Terres de Lorraine. Photo M.-N. Mauge



Forêt de Haye : au cœur de la gestion forestière face au climat

À l'invitation de l'association Flore 54, 23 personnes sont allées à la rencontre des agents de l'ONF pour comprendre la préparation de la forêt de Haye face au changement climatique.

Pourquoi certains arbres sont-ils coupés ? Comment la forêt se renouvelle-t-elle ? Faut-il planter de nouvelles essences pour préparer la forêt de Haye au changement climatique ? Autant de questions auxquelles les forestiers de l'Office national des forêts (ONF) ont répondu lors d'une journée de découverte organisée avec Octave Lopes, apprenti au sein de Flore 54, avec la participation de Christophe Noël, directeur adjoint de l'agence territoriale de Meurthe-et-Moselle de l'ONF.

Après une matinée consacrée au métier de gestionnaire forestier, les 23 participants se sont rendus sur deux parcelles de la forêt domaniale de Haye, à Chaligny. L'une se régénère naturellement, avec un travail destiné à favoriser la diversité des essences. L'autre accueille une plantation expérimentale de pins de Salzmann, une espèce originaire du sud de la France testée pour sa

résistance à des conditions plus chaudes.

Forêt diversifiée

Les échanges ont rappelé que la régénération artificielle par plantation demeure exceptionnelle : seul 1 % des forêts publiques est renouvelé de cette manière. Lorsqu'elle ne suffit plus, la plantation constitue un levier supplémentaire pour préparer la forêt aux évolutions climatiques.

La visite s'est achevée dans la forêt Charlemagne, où les expérimentations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) illustrent l'intérêt d'une forêt diversifiée. Dans une parcelle non exploitée, « il ne reste plus que du hêtre, non compatible avec le climat futur », a montré Arthur Thivillers. Pour les forestiers, favoriser une plus grande diversité d'essences

constitue l'un des meilleurs moyens de renforcer la résilience des forêts.

Enfin, les organisateurs ont présenté le futur dispositif Ambassadeur, qui permettra aux habitants de s'engager bénévolement dans des actions en faveur de la forêt de Haye. ■



Vingt-trois participants ont découvert le métier de gestionnaire de forêt au cœur du massif de Haye, lors de la journée organisée par l'ONF et Flore 54. Photo ONF

Contact : octave.ambassadeurforetdehaye@outlook.fr





NANCY

Laurence Wieser à la tête de la Scalen

Conseillère municipale à Nancy, Laurence Wieser a dernièrement été élue à l'unanimité présidente de la Scalen, l'agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine.

L'actuelle vice-présidente du Grand Nancy (grands projets, plan métropolitain des mobilités, relations territoriales, prospective et planification) veut redéfinir le projet stratégique de l'agence.

Cette dernière est un outil pour travailler sur l'attractivité des collectivités du sud de la Meurthe-et-Moselle, au-delà du Grand Nancy. ■

